

Béatrice DURAND

La construction d'une « architecture durable » en France (2000-2010)

Le projet de thèse se propose d'étudier le mode de fabrication d'une « architecture durable » en France dans la décennie 2000-2010. L'enquête partira de deux préalables : elle considérera tout d'abord l'architecture comme une qualité non donnée d'avance, mais fabriquée et renouvelée en permanence par les architectes ; elle envisagera ensuite l'irruption des préoccupations écologiques comme un terrain interrogeant l'architecture. D'un côté, l'architecture ne sera donc pas entendue comme un art stable, ni comme le produit bâti de cet art, mais comme une qualité qui s'énonce, sujette à discussions, négociations, doutes, voire débats au sein du milieu architectural – c'est ce premier préalable qui renvoie aux analyses développées par la sociologie pragmatique. De l'autre côté, l'« architecture écologique » ne sera pas considérée comme allant de soi pour les architectes français : en atteste la polémique entourant la mise en place du label HQE du début des années 2000 ou les précautions maintes fois formulées par les défenseurs de la cause dans les supports de presse professionnels. Sur la période qui nous intéresse, l'écologie semble en effet mettre en action la ligne de fracture entre architecture et non architecture et c'est cette tension qui est l'objet de l'étude : son exploration devrait mettre à jour la fabrique d'architecture (ou « d'architecturalité ») ainsi que le profil conceptuel et morphologique de l'architecture étudiée. Ainsi, il ne s'agit pas de dresser une historiographie de l'architecture écologique sur la fin du xx^e siècle, mais plutôt de comprendre comment les acteurs de ce monde professionnel ont construit, collectivement, la possibilité de ce qu'ils appellent l'« architecture durable ».

1. Hypothèse

L'étude partira de l'hypothèse que la période 2000-2010 constitue, en France, une phase singulière de débat architectural. Début des années 2000, l'introduction d'un label entendant distinguer les constructions vertueuses, le label « Haute qualité environnementale », entraîne réactions et résistance chez les architectes. Moins de dix ans plus tard, le label incriminé semble parfaitement banalisé ; des normes écologiques réglementent la production bâtie ; d'autres labels énergétiques ont suivi sans créer particulièrement de remous. Et au-delà, des techniques d'évaluation inédites et des unités de mesure complexes sont apparues ; les nouvelles constructions intègrent des panneaux photovoltaïques, se parent de bois ou d'espaces tampons ; les concepteurs présentent leurs bâtiments comme « respectueux de l'environnement » ou fustigent ce qu'ils qualifient de « nouveau dogme ». A première vue, ce qui s'est passé dans l'intervalle de temps n'apparaît pas comme une invention du milieu, comme une adhésion spontanée à un projet culturel en résonance avec la marche du monde : cela s'apparente davantage à une réaction collective face à une injonction venue d'en haut. Mais plus que la réception de l'impératif écologique par les architectes, nous supposons qu'au cours de ces dix ans, l'invention d'une « architecture durable » a bien eu lieu. Nous

faisons l'hypothèse que l'échec relatif de la mobilisation des architectes contre la HQE a créé en France les conditions d'un durable architectural. Nous nous interrogerons donc sur les conditions de cette fabrication, comme sa rapidité – elle semble s'être déroulée de manière plutôt rapide pour une préoccupation exogène croisant un univers pétri de routines, de traditions et encore marqué par l'idéologie progressiste – ou sa concomitance avec un ensemble d'expériences étrangères.

2. Problématique

Le projet de thèse se propose d'interroger l'ouverture de cette voie : c'est-à-dire d'une part de comprendre comment s'est opérée la transformation de la construction écologique en architecture – soit comment l'écologie a fait bouger la ligne de partage entre ce qui est ou non de l'architecture. Et d'autre part de comprendre les enjeux au cœur des interrogations des architectes français au cours de la période (« architectes » n'est pas entendu ici au seul sens de praticiens, mais de membres de la communauté architecturale, incluant éditeurs, enseignants, étudiants, etc.). L'écologie est-elle une contrainte de plus à prendre en compte ou génère-t-elle une architecture propre ? Engendre-t-elle la naissance d'un nouveau « style » voire d'un « mouvement » ? En d'autres termes, que dit l'écologie de l'architecture ? Que fait l'écologie à l'architecture ?

3. Champs disciplinaires

Le sujet de thèse se situe à la frontière entre deux champs disciplinaires : sociologie et histoire de l'architecture et du projet architectural. Le projet de départ est de suivre l'idée d'une possible architecture écologique de qualité telle qu'elle est apparue, de la controverse liée à l'injonction politique et sociale de créer des bâtiments « verts » à l'effet d'emballement suscité à partir de 2007-2008. En gros, de retracer l'histoire d'une idée acceptable. Il est donc d'ores et déjà question de suivre comment les architectes convoquent, mettent en application ou en débat (avec eux-mêmes et avec leurs pairs), leurs références, notions, pratiques, documents et formes projetées à divers moments-clés. Deux questions découlent de ce programme : quels sont les lieux/moments/sujets où se joue le déplacement de la frontière architecture/non architecture au cours de la décennie en question ? Et comment s'attachent ensemble les références, programmes, matériaux, équipements, diagrammes, maquettes, volumes, récits petits et grands des architectes à ces moments ? Si la méthodologie ou les méthodologies à appliquer ne sont pas élucidées à cette étape, le recours à la sociologie pragmatique est envisagé, notamment en prenant appui sur les travaux d'A. Hennion (série de médiateurs interdépendants dans la fabrication de la musique), C. Camus (fabrication d'architecture par le discours pour être architecte), B. Latour (production de faits scientifiques, d'objets techniques), ou les récents travaux ethnographiques menés au sein d'agences d'architecture (A. Yaneva, S. Houdart, L. Arellano, D. de Pretto, N. Ottaviano). Ecrits, récits, plans, coupes, descriptifs : les documents à analyser appartiennent au monde de l'architecture et il sera question de comprendre l'imaginaire conceptuel et formel à l'œuvre. L'étude s'enrichira donc d'études historiques issues de la discipline, en particulier celles menées par H. Jannièrre (politiques éditoriales et architecture moderne,

critique architecturale 1980-2000), F. Pousin (rôle du visuel en architecture), D. Rouillard (futur de l'architecture -1950-1970), M. Ragon (architecture et « futurologie »), E. Thibault (enseignement de l'architecture, esthétique architecturale et imaginaire scientifique), avec une attention particulière tournée vers les travaux de C. Maniaque qui abordent directement le rapport des architectes français à l'écologie dans les années 1970. L'une des premières grandes étapes du travail à venir sera de constituer un appareil méthodologique croisant sciences sociales et histoire de l'architecture, afin de mener à proprement parler l'enquête.